

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 mars 2022

Le 28 mars 2022 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, MANGUELIN, PESTELLE

Mmes MICHAUD, DECHAIX, MOISSONNIER, DESSERTINE, CHAMBAUD

Excusée : Marianne PIROUX

Secrétaire de séance : Francis PESTELLE

1) Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) D.I.A.

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- DIA 00123522V0003 : Vente d'un terrain à bâtir sur les parcelles cadastrées B 768, B769, B774, B776, d'une surface totale de 679 m², pour un montant de 145 000,00 euros.
- DIA 00123522V0004 : Vente d'un bâti de 234 m² sur terrain propre cadastré A 0452 et A 0453 d'une surface totale de 1035 m², pour un montant de 345 000,00 euros.
- DIA 00123522V0005 : vente d'un appartement (52,61 m²) + garage sur parcelles cadastrées A1387, A1389, A1393, A1397, A1400, A1401, A1402 pour un montant de 136 000,00 euros.
- Déclaration de Cession de Fonds commercial DC00123522V0001 : Cession de l'Entreprise PLANCHE pour un montant de 64 000,00 €

3) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET BUDGETS PRIMITIFS 2022

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire sort pendant le vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal après l'étude du compte administratif 2021 du budget COMMUNAL approuve à l'unanimité les résultats suivants :

- **Section de Fonctionnement** 002 Excédent de 1 584 463.20 euros
- **Section d'Investissement** 001 Excédent d'Investissement de 50 928.95 euros

Après avoir approuvé le compte administratif 2021 et le compte de gestion du trésorier , le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :

- En **recette de fonctionnement 2022 au compte R002** Résultats antérieurs reportés le montant de 1 348 433.09 euros
- En **déficit d'investissement 2022 au compte R001** Résultats Antérieurs reportés le montant de 50 928.95 euros
- En **recette d'investissement au compte 1068** le montant de 236 030.11 euros

Retour de Monsieur le Maire pour la présentation au conseil municipal du projet de budget primitif 2022 du budget communal qui s'équilibre en recette et en dépense comme suit :

- **Section de fonctionnement** à 2 107 859.09 euros
- **Section d'investissement** à 1 791 639,20 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif du budget communal 2022

A l'unanimité le Conseil Municipal ne vote pas l'augmentation de la taxe foncière et maintient les taux votés en 2021, soit :

- Taxe foncière bâti : 28.15 %
- Taxe foncière non bâti 43.86 %

Le produit attendu pour 2022 est de 268 866,00 euros .

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations ci-dessous :

ADAPA	200,00 euros
ADMR	200,00 euros

Budget Assainissement

Monsieur le Maire sort pendant le vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal après l'étude du compte administratif 2021 du budget Assainissement approuve à l'unanimité les résultats suivants :

- **Section de Fonctionnement** 002 Excédent de 121 011,32 euros
- **Section d'Investissement** 001 Excédent d'Investissement de 423 410.18 euros

Après avoir approuvé le compte administratif 2021 et le compte de gestion du trésorier , le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :

- En **recette de fonctionnement 2022 au compte R002** Résultats antérieurs reportés le montant de 120 011,32 euros
- En **recettes d'investissement 2022 au compte R001** Résultats Antérieurs reportés le montant de 423 410.18 euros

Retour de Monsieur le Maire pour la présentation au conseil municipal du projet de budget primitif 2022 du budget Assainissement qui s'équilibre en recette et en dépense comme suit :

- **Section de fonctionnement** à 232 111.32 euros
- **Section d'investissement** à 594 721,50 euros

4) Travaux salle des fêtes :

Le Maire présente, sur un diaporama, différentes propositions de couleur pour les peintures intérieures de la salle des fêtes. Une discussion s'en suit.

5) Personnel :

Valérie MULTON informe que Monique LEPOMBY reprend le travail vendredi 1^{er} avril pour un mi-temps thérapeutique soit 17h30. Elle se chargera du ménage de l'école et du Pole Enfance. Le ménage des autres bâtiments communaux sera assuré par Vicky FERREIRA : contrat de travail de 2 mois, à raison de 5h/semaine.

6) Planning des permanences pour les élections présidentielles du 10/04/2022

	1^{er} Tour Elect. Présidentielles Dimanche 10/04/2022		2^{ème} Tour Elect. Présidentielles Dimanche 24/04/2022
8h – 11h	Jean-Paul GRANDJEAN Francis PESTELLE Valérie CHAMBAUD	8h – 11h	Jean-Paul GRANDJEAN Pascal MANGUELIN Francis PESTELLE
11h – 14h	Chantal DESSERTINE Joël FAGNI Isabelle MICHAUD	11h – 14h	Chantal DESSERTINE Joël FAGNI Isabelle MICHAUD
14h – 17h	Michel ALBERTI Pierre MILLET Christine MOISSONNIER	14h – 17h	Michel ALBERTI Christine MOISSONNIER Eliane ROGNARD
17h – 19h	Stéphane LAPALUD Francis DUMONT Mireille AJOUX	17h – 19h	Stéphane LAPALUD Mireille AJOUX Isabelle MICHAUD

6) Compte-rendu des réunions :

Conseil communautaire : compte-rendu envoyé aux conseillers municipaux par la C.C.D

Syndicat d'eau potable Bresse-Dombes-Saône (S. LAPALUD) :

Vote du budget : 7 Millions en fonctionnement et 14 millions en investissement. Vote du prix de l'eau. Dans 2 ans toutes les communes auront le même taux pour la part syndicale suite au regroupement des syndicats.

A.G. du CPINI Marlieux-Saint Germain sur Renom (J.P. GRANDJEAN) : La brigade fonctionne bien. Actuellement elle comprend 14 sapeurs-pompiers et 7 sont en double engagement. En 2021, il y a eu 85 interventions dont 60 où le CPINI de Marlieux est intervenu seul. Ce sont essentiellement des interventions pour du service à la personne mais également 7 accidents et 4 incendies. Les pompiers sont satisfaits de leur équipement et le nouveau bip fonctionne bien. Au cours de la même séance renouvellement du bureau de l'Amicale, Miguel BATISTA laisse la place de Président à HOAREAU Judicael.

Bibliothèque municipale : Monsieur BOUTARD le nouveau bibliothécaire référent du Département de l'Ain, est venu visiter la bibliothèque et faire connaissance des élus et des bénévoles. Le problème essentiel de la bibliothèque municipale est l'absence d'une personne responsable suite au non remplacement de Josselyne MASSARD. Pour être responsable il faut suivre une formation dispensée par la bibliothèque départementale de prêt. La bibliothèque est actuellement très utilisée par les écoles : 11 journées d'animation avec 74 élèves proposées par Mme MILLET. Monsieur le Maire fait appel au conseil municipal pour trouver une personne qui veuille assumer la fonction de responsable de la bibliothèque.

7) Informations et questions diverses :

- Visite des locaux des écoles le vendredi 8 avril à 18h proposée aux conseils municipaux des communes de Marlieux, Saint-Germain-sur-Renon et La-Chapelle-du-Chatelard.

- La course du cœur s'est arrêtée à Marlieux le samedi 26 mars à 4h pour la 3^{ème} fois. Ils ont été accueillis par plusieurs élus que Michel ALBERTI remercie .

- Valérie CHAMBAUD informe le conseil municipal que la route des Chaffangères présente de nombreux trous qu'il conviendrait de combler.

- Pierre MILLET demande si la CCD a fait un retour sur la mise en place de la taxe incitative (Ordures Ménagères). Pour le moment il n'y a pas eu de bilan fourni.

- **Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 10 mai à 20h**

Fin de la séance à 22h30